

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 novembre 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir Mme TENENBAUM) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER)

Membres absents : M. CAVIN

OBJET

DE LA DELIBERATION

Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - Rapport d'activités et compte administratif 2014 - Information du Conseil Municipal

Monsieur le Maire, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit, en son article 40, repris par l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, que le président du groupement de communes adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

1- Principaux événements et actions de l'année 2014

Le rapport d'activités présenté dresse un bilan des actions et événements de l'année 2014.

Les temps forts suivants de l'année 2014 peuvent être rappelés :

- 10 janvier: **Ouverture de la Lino.** Après 30 ans d'attente, la liaison nord de l'agglomération dijonnaise entre enfin en service ! Cette route de 6,5 km, dont le Grand Dijon a participé à 22,5% du financement connecte la Toison d'Or à l'autoroute A38 à Plombières-lès-Dijon, en empruntant un tunnel de 600 mètres construit à la hauteur de la commune de Talant. Dès son ouverture la Lino rencontre le succès attendu, avec 15 000 véhicules par jour côté Plombières, 25 000 côté Toison d'Or, dont 7% de poids lourds dont le transit par Dijon est désormais interdit. Elle a considérablement amélioré la qualité de vie des riverains des principaux boulevards urbains.

- 22 février : **Le Grand Dijon au Salon International de l'Agriculture.** Pour la première fois, du 22 février au 2 mars, le Grand Dijon s'installe au cœur de ce prestigieux événement parisien, au parc des expositions de la porte de Versailles à Paris, afin de promouvoir le projet de la Cité internationale de la gastronomie et une quinzaine de producteurs régionaux (vins, crème de cassis, pain d'épices...). Une occasion de plus de faire rayonner le Grand Dijon, qui continue de participer à d'autres salons internationaux tels que le Mipim de Cannes ou le Simi de Paris.

- 17 avril : **Un nouveau conseil.** Soirée solennelle dans la salle des séances de l'hôtel communautaire. Le conseil de communauté se réunit pour la première fois depuis les élections municipales. De nouveaux conseillers prennent place. Alain Millot, maire de Dijon, est élu à la présidence du Grand Dijon, où il succède à François Rebsamen. Un mois plus tard, le 23 mai, il sera élu président du syndicat mixte du Scot, qui fédère 94 communes et près de 300 000 habitants.

- 20 juin : **Lancement du cinquantenaire du Lac Kir.** En juin 1964, le chanoine Félix Kir inaugurerait « son » lac ! Un plan d'eau créé par un barrage sur l'Ouche, dans le cadre d'un programme d'urbanisme global incluant la création de trois nouveaux quartiers dont deux ont finalement vu le jour (Fontaine d'Ouche et Belvédère). Tout l'été, pour célébrer les 50 ans du lac, des festivités sont organisées sur le plan d'eau et sur ses rives, dont le feu d'artifices du 14 juillet, mis en musique en direct par le violoniste de jazz Didier Lockwood.

- 29 août : **Fin des travaux place du Théâtre à Dijon.** C'était le tout dernier volet des grands travaux entrepris dans le cadre de la mise en service du tramway : après la piétonnisation de la rue de la Liberté, la place du Théâtre, concluant la perspective, est devenue elle aussi largement piétonne. Davantage de place pour les piétons, les vélos, des terrasses qui font le plein, pour un centre-ville plus attractif et plus doux à vivre !

- 1er septembre : **Un « nouvel » aéroport Dijon-Bourgogne.** Le syndicat mixte initié par le Grand Dijon et présidé par José Almeida, maire de Longvic, est désormais en charge de la gestion de l'aéroport, dont il a confié l'exploitation à la société internationale SNC-Lavalin. L'aéroport est désormais entièrement dédié à l'accueil de vols privés et de vols sanitaires. Il constitue un élément d'attractivité pour le Grand Dijon et la Bourgogne, à l'heure où les climats du vignoble de Bourgogne sont prêts à faire leur entrée au patrimoine de l'Unesco et où la Cité internationale de la gastronomie est sur les rails.

- 13 juin : **Première pierre de la chaufferie des Péjoces.** Le Grand Dijon poursuit le déploiement de son réseau de chaleur dans un large quart nord-est de l'agglomération. La société Dalkia, en charge des travaux et de l'exploitation, investit, avec le soutien du fonds chaleur de l'Ademe, 40 millions d'euros dans la construction du réseau et de ses deux unités de chauffe, dont celle récupérant la chaleur de l'usine d'incinération. La chaufferie biomasse des Péjoces, quant à elle, va permettre la création de 20 emplois.

- 18 septembre : **En route vers la communauté urbaine.** Lors d'une session historique, le conseil du Grand Dijon, prenant acte de l'accord d'une quasi unanimité des conseils municipaux de l'agglomération en faveur de l'extension de ses compétences, engage la seconde phase de la transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine. Au terme d'un nouveau vote de l'ensemble des conseils municipaux, le préfet a arrêté la création de la communauté urbaine pour le 1er janvier 2015.

- 15 décembre : Le groupe français **Eiffage** a été retenu, à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, par le conseil municipal de Dijon pour réaliser la Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon. Ce projet sur lequel collaborent les services du Grand Dijon, permettra de transformer l'ancien hôpital général, à l'horizon 2018, en un lieu de promotion du « repas gastronomique des Français » classé à l'Unesco. Expositions, conférences, boutiques, cafés et restaurants, hôtel haut-de-gamme, résidence hôtelière, centre de formation, ateliers... et un écoquartier de 640 logements ainsi qu'un complexe cinématographique sont prévus sur ce site, idéalement placé à l'entrée du cœur de ville, au kilomètre zéro de la route des grands crus, le long de la ligne de tram T2 et à proximité de la gare.

- 19 décembre : **Inauguration de la chaufferie bois des Péjoces**. Cet équipement a pour vocation d'approvisionner le réseau de chaleur Nord-Est du Grand Dijon, qui s'étendra à terme sur 30 km dans une large moitié Est de l'agglomération. Construite et exploitée par la société Dijon Energies (groupe Dalkia), la chaufferie complète un autre équipement qui, au nord du réseau, récupère la chaleur produite par l'usine d'incinération du Grand Dijon. De nombreux quartiers, résidences privées et équipements publics (université, CHU, rectorat, Grand Dijon) bénéficient déjà de la chaleur produite par la combustion du bois aux Péjoces. Cette chaufferie s'inscrit dans la stratégie visant à conforter le Grand Dijon comme une référence écologique en Europe – notre communauté sera, en janvier 2015, l'une des trois collectivités françaises labellisées « Citergie » par l'Ademe dans le cadre des Assises nationales de l'énergie, à Bordeaux.

Il est précisé que le rapport d'activités 2014 du Grand Dijon, dont un exemplaire a été remis à chacun des élus de la Ville, comporte une présentation de ses activités regroupées selon les modalités suivantes :

- **la direction générale** : développement économique, enseignement supérieur, recherche, sport et communication
- **éco-urbanisme et aménagement urbain** : droits des sols, foncier, patrimoine, planification et réglementation, voirie – topographie, territoires et projets, observatoire et prospectives, aménagement et grandes infrastructures, économie de l'aménagement, écologie et projets urbains, développement urbain et territorial
- **déplacements** : transports urbains, modes doux et alternatifs
- **environnement** : collecte, tri et traitement des déchets ménagers, écologie urbaine, énergie, latitude 21, eau potable et assainissement
- **politique de la ville et habitat** : habitat, rénovation urbaine, contrat urbain de cohésion sociale
- **ressources** : finances, commande publique, affaires générales, complexe funéraire, ressources humaines, systèmes d'information et des télécommunications

2- Compte administratif 2014

■ En opérations réelles, tous budgets confondus, hors reprise des résultats antérieurs et après élimination des doubles comptes, le compte administratif 2014 (CA 2014) s'établit aux montants suivants :

- recettes de fonctionnement : 246,4 millions d'euros, soit +0,29 % par rapport au CA 2013 (+3% par rapport au CA 2013 hors produits exceptionnels) ;

- dépenses de fonctionnement : 199,7 millions d'euros, soit + 4,21 % par rapport au CA 2013 (+ 3% par rapport au CA 2013 hors charges exceptionnelles) ;

- dépenses d'investissement : 97,7 millions d'euros (- 18,39 % par rapport au CA 2013)

- recettes d'investissement : 86,6 millions d'euros (+ 144 % par rapport au CA 2013) (-2,3% par rapport à 2013 hors emprunts nouveaux, mouvements de trésorerie et résultat de fonctionnement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement)

Après prise en compte des résultats antérieurs, et financement des reports, le résultat disponible s'élève à 26,9 millions d'euros, dont 1,1 million d'euros pour le budget principal et 15,9 millions d'euros pour le budget annexe des transports.

Ce niveau particulièrement élevé de résultat s'explique essentiellement par les excédents dégagés d'une part au niveau du budget annexe des transports (15,9 M€), 2014 constituant une année de transition entre la fin des travaux du tramway et le lancement du projet Prioribus, et d'autre part par certains budgets annexes structurellement excédentaires (groupe turbo-alternateur, assainissement).

■ Les principales recettes sont constituées des recettes fiscales (84,7 M€), du versement « transport » (56,3M€), des dotations de fonctionnement de l'État (49,4 M€), de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (21,7 M€) et des subventions et participations (24,7 M€).

■ En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, 65,1 M€, soit 32,6 % du budget de fonctionnement, sont versés aux communes membres du Grand Dijon sous la forme de deux dotations : l'attribution de compensation de la taxe professionnelle, correspondant au montant de la taxe professionnelle perçue par les communes en 1999, avant le passage en fiscalité professionnelle unique duquel sont déduits les montants des charges transférées par les communes lors de chaque nouveau transfert de compétences au Grand Dijon) et la dotation de solidarité communautaire, correspondant à un système de péréquation entre les communes membres.

Les autres principaux postes de dépenses de fonctionnement concernent le secteur des transports publics urbains (62,2 M€, soit 31,1 % du budget de fonctionnement) et celui de la collecte et du traitement des déchets (22,4 M€, soit 11,2 % du budget de fonctionnement).

■ Les dépenses d'équipement (travaux, acquisitions foncières, acquisitions de matériels, subventions d'équipement versées, etc) se sont élevées à 40,5 M€ en 2014.

■ Les principaux domaines et opérations d'investissement ont été les suivants :

- Transports publics urbains : 8 M€ dont 7,2 M€ pour le solde des travaux de réalisation du tramway, du centre de maintenance tramway/bus et des opérations connexes (billettique interopérable, voirie), et de 0,8 M€ de travaux d'aménagement du réseau tramway/bus

- Habitat et politique de la ville : 13,2 M€ : participation aux déficits d'opérations de construction de logements sociaux, délégation par l'État des aides à la pierre, et mise en œuvre de la convention ANRU.

- Urbanisme : 1,6 M€, dont 1 M€ d'acquisitions foncières et de travaux d'aménagement, 0,3 M€ de travaux de réaménagement en locaux associatifs des anciens logements de la caserne Transvaal et 0,2 M€ pour l'optimisation et la valorisation des données géographiques

- Voirie : 4,3 M€ dont 3,7 M€ au titre de la participation au financement de la LINO.

- Développement économique : 2 M€ dont 1,7 M€ dans le cadre de l'extension de la zone d'activités économiques CapNord, et 0,3 M€ de soutien à la construction des locaux de la chambre d'Agriculture de la Côte d'Or sur le Technopôle Agro Environnement à Bretenière.

- Collecte et traitement des déchets : 6,3 M€ : travaux à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères et acquisition de matériel de collecte.

- Équipements sportifs et culturels : 3,4 M€ : 462 K€ pour la transformation de l'ex-entrepôt Divia en réserve des musées ; 457,5 K€ de subvention pour la réalisation du centre de formation du DFCO ; 398 K€ de travaux concernant la piscine olympique, 264 K€ d'études préalables à la construction de la nouvelle tribune du Stade Gaston Gérard, 1,8 M€ de fonds de concours aux communes (dont 618 K€ pour le musée des Beaux-Arts de Dijon, 515 K€ pour la construction du gymnase Véronique Pecqueux-Rolland à Longvic, 380 K€ pour la construction d'une médiathèque et la rénovation du bassin extérieur de la piscine de Chevigny-Saint-Sauveur, 218 K€ pour l'équipement culturel des Tanneurs à Dijon).

■ Concernant les résultats et équilibres financiers du compte administratif 2014, les trois principaux points à relever sont les suivants :

▪ **Une progression de l'épargne brute de + 3 %** (41,7 M€ en 2014 contre 40,4 M€ au CA 2013).

Cette progression de l'épargne brute est essentiellement portée par certains budgets annexes structurellement excédentaires (Groupe Turbo-alternateur, assainissement) et par le budget annexe des transports, dont les recettes de fonctionnement progressent de 5,2 M€, soit + 6,1% comparé au CA 2013 (dont + 2,2 M€ de produit du versement transport et + 1,5 M€ de recettes de TVA récupérée sur les loyers de fonctionnement des contrats de partenariat public-privé et de crédit-bail et qui avaient été comptabilisées au CA 2013 en investissement).

▪ **Un désendettement important de 36,8 M€ par rapport à 2013 :**

L'encours de dette au 31 décembre 2014 s'établit à 379,8 M€ en incluant les contrats de partenariat public-privé (contre 416,6 M€ en 2013), traduisant un **désendettement de 36,8 M€** sur l'exercice 2014,

dont 26,5 M€ de diminution de l'encours sur le seul budget annexe des transports, principalement sous l'effet du remboursement anticipé de 21,4 M€ d'emprunts sur les budgets transports et assainissement. L'encours de dette du budget principal diminue également de 4,6 M€ sur l'année 2014 (10,6 M€ de capital remboursé contre un volume d'emprunt de 6 M€ souscrit en 2014).

Il est également précisé que cet encours de dette est totalement sécurisé au regard de la charte Gissler, 99,2% de l'encours de dette bancaire étant classé 1A ou 1B, soit le niveau de risque le plus faible au regard de ladite charte (dont 98,6% d'emprunts classés 1A).

▪ **Une capacité de désendettement réduite et maîtrisée :**

Tous budgets consolidés, la capacité de désendettement s'établit à 9,1 ans en 2014 (contre 10,3 ans en 2013), en raison du désendettement important du Grand Dijon engagé en 2014 et de la progression de l'épargne brute.

Sur le seul budget principal, la capacité de désendettement est quant à elle quasi-stable par rapport à 2014 et s'établit à 5,5 ans (contre 5,3 ans en 2013).

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la communication relative au rapport d'activités et au compte administratif 2014 de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise.